



Commune de Fouquereuil

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Avril 2026

N° 2026 010

Par suite d'une convocation en date du 26 Mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Mercredi 1^{er} Avril 2026 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Mr Fabrice PEREIRA, Maire.

Étaient présents : Mr Fabrice PEREIRA, Mme Séverine VERPRAET, Mr Guy BILLET, Mme Isabelle LEFEBVRE-HEROT, Mr CLARYSSE Francis, Mr Jean-Paul LIAGRE, Mme Micheline NAUDIN-CARON, Mme KREPULEC Patricia, Mme Dany BILLET, Mr Christophe GODET, Mme MALINGUE Caroline, Mr Chamrong CHEAM, Mr Michael DELEYE, Mr Erwyn CARON, Mme Gladys TIRACHE, Mme Laetitia BRASME et Mr Alexandre BOULINGUIEZ

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Anne-Sylvie FLAMENT à Mr Fabrice PEREIRA, Mr Gérard GUILBERT à Mr Guy BILLET

Absents excusés : -----

Absents : -----

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme Gladys TIRACHE a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet délibération : Election des représentants du Conseil Municipal au CCAS

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Exprimés 19

Vote : Pour : 19 Contre 0

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 2024-023 du 20 novembre 2024 fixe à Quatre – 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une liste se présente composée des élus suivants : MM Guy BILLET, Anne Sylvie FLAMENT Dany BILLET et Gladys TIRACHE

Le conseil municipal a l'unanimité des présents DECIDE :

- De ne pas procéder au vote secret,

- De nommer au sein du Conseil d'Administration du CCAS, les élus composant la liste présentée, à savoir :
 - Guy BILLET
 - Anne Sylvie FLAMENT
 - Dany BILLET
 - Gladys TIRACHE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire



... Fabrice PEREIRA